Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151020_25-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du mardi 24 juin 2025

Le 24 juin 2025, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
20 juin 2025

DATE D'AFFICHAGE
20 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. De VECCHI Guillaume.

Pouvoirs :
Mme BLIN Christine a donné son pouvoir à Mme BRION Anne,
Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. LEFRANCOIS Patrick a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :
M. MARCHAND Nicolas,
M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 020 / 2025 – 5.7
INTERCOMMUNALITE : Approbation de la répartition des sièges de conseillers métropolitains par communes à compter du renouvellement général des Conseillers municipaux de mars 2026

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-6-1-VI,
Vu la lettre circulaire de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire du 9 avril 2025 adressée à Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres de la métropole de Tours Métropole Val de Loire sur la recomposition de l'organe délibérant de la métropole l'année précédant celle du renouvellement des conseils municipaux,

Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de prendre acte que le nombre de sièges de conseillers métropolitains attribué à la commune selon les dispositions de droit commun est de 83 sièges de titulaires conformément au tableau annexé à la lettre circulaire de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire du 9 avril 2025 ;

Article 2 : d'approuver la création de quatre sièges supplémentaires de conseillers métropolitains titulaires en application de l'article L5211-6-1-VI du CGCT et de les répartir de la manière suivante :

- 1 siège supplémentaire à la commune de La Riche,
- 1 siège supplémentaire à la commune de Luynes,
- 1 siège supplémentaire à la commune de Notre-Dame-d'Oé,
- 1 siège supplémentaire à la commune de Saint-Cyr-sur-Loire ;

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151020_25-DE

Article 3 : de prendre acte qu'un arrêté préfectoral, pris au plus tard le 31 octobre 2025 constatera le nombre total de sièges du futur organe délibérant de Tours Métropole Val de Loire et leur répartition par communes membres pour la prochaine mandature. A défaut d'accord valide entre les communes membres sur la création et la répartition de sièges supplémentaires de conseillers métropolitains dans les conditions de majorité requises et dans les délais impartis, l'arrêté préfectoral constatera la composition qui résulte du droit commun.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 25 juin 2025

Le Maire,
Sébastien MARAIS

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151021_25-DE

Extrait du Registre des Délibération
Séance du mardi 24 ju

Le 24 juin 2025, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
20 juin 2025

DATE D'AFFICHAGE
20 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. De VECCHI Guillaume.

Pouvoirs :
Mme BLIN Christine a donné son pouvoir à Mme BRION Anne,
Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. LEFRANCOIS Patrick a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :
M. MARCHAND Nicolas,
M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 021 / 2025 – 5.7
INTERCOMMUNALITE : Approbation de l'adhésion de la commune de Chambray-lès-Tours au service commun de l'énergie de Tours Métropole Val de Loire

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2015 de la communauté d'agglomération Tour(s)plus, approuvant le règlement portant dispositions communes aux services communs et approuvant les conventions des services communs,

Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'approuver l'adhésion de la commune de Chambray-lès-Tours au service commun de l'énergie ;

Article 2 : d'approuver l'adhésion de la commune de Chambray-lès-Tours à la convention constitutive du groupement de commandes dans le domaine de l'énergie, conformément à l'article 5 de la convention jointe en annexe de la présente délibération ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 25 juin 2025

MAIRIE DE LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE (I.-et-L.)

Le Maire,
Sébastien MARAIS

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151022_25-DE

La Membrolle sur Choisille

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 24 juin 2025

Le 24 juin 2025, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
20 juin 2025

DATE D'AFFICHAGE
20 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. De VECCHI Guillaume.

Pouvoirs :
Mme BLIN Christine a donné son pouvoir à Mme BRION Anne,
Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. LEFRANCOIS Patrick a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :
M. MARCHAND Nicolas,
M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 022 / 2025 – 7.5
FINANCES : Approbation d'une demande de fonds de concours de droit commun 2025 auprès de Tours Métropole Val de Loire

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de solliciter le fonds de concours de droit commun 2025 pour la réhabilitation intérieure de l'Eglise Notre Dame des Eaux, selon le plan de financement suivant :

Plan de financement
Restauration de l'Eglise Notre Dame des Eaux

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux Tranche 2 les lots 4 : Couverture, zinguerie, paratonnerre 5 : Vitraux, ferrures à vitraux 7 : Menuiserie, ferrage, peinture	100 000 €	Fonds de concours de droit commun TMVL 2025	47 713 €
		Autofinancement	*52 287 €*
TOTAL	**100 000 €**	**TOTAL**	**100 000 €**
50%	50 000 €		

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151022_25-DE

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 25 juin 2025

Le Maire,
Sébastien MARAIS

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151023_25-DE

La Membrolle sur Choisille

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 24 juin 2025

DATE DE LA CONVOCATION
20 juin 2025

DATE D'AFFICHAGE
20 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

Le 24 juin 2025, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. De VECCHI Guillaume.

Pouvoirs :
Mme BLIN Christine a donné son pouvoir à Mme BRION Anne,
Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. LEFRANCOIS Patrick a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :
M. MARCHAND Nicolas,
M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 023 / 2025 – 7.5
FINANCES : Approbation d'une demande de fonds de concours de droit commun exceptionnel auprès de Tours Métropole Val de Loire

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de solliciter le fonds de concours de droit commun exceptionnel pour la réhabilitation intérieure de l'Eglise Notre Dame des Eaux, selon le plan de financement suivant :

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151023_25-DE

Plan de financement
Restauration de l'Eglise Notre Dame des Eaux

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux Tranche 1 les lots Lot 1 : Echafaudages, gros-œuvre, maçonnerie, pierre de taille Lot 2 : Consolidations structurelles Lot 3 : Charpente Lot 4 : Couverture, zinguerie, paratonnerre Lot 5 : Vitraux, ferrures à vitraux Lot 6 : Restauration des enduits intérieures Lot 7 : Menuiserie, ferrage, peinture Lot 8 : Métallerie Lot 9 : Electricité, chauffage	700 000 €	Fonds de concours de droit commun exceptionnel TMVL	350 000 €
		Autofinancement	*350 000 €*
TOTAL	**700 000 €**	**TOTAL**	**700 000 €**
50%	350 000 €		

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 25 juin 2025

Le Maire,
Sébastien MARAIS

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151024_25-DE

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 24 juin 2025

Le 24 juin 2025, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
20 juin 2025

DATE D'AFFICHAGE
20 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. De VECCHI Guillaume.

Pouvoirs :
Mme BLIN Christine a donné son pouvoir à Mme BRION Anne,
Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. LEFRANCOIS Patrick a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :
M. MARCHAND Nicolas,
M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 024 / 2025 – 7.8
FINANCES : Approbation d'une demande d'affectation du fonds de concours « Fonds Vert 3 Tours Métropole Val de Loire »

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de solliciter l'affectation du fonds de concours « Fonds Vert 3 Tours Métropole Val de Loire » sur l'enveloppe V2 afin de financer les travaux de voirie pour la somme de 54 694 € ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 25 juin 2025

Le Maire,
Sébastien MARAIS

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151025_25-DE

Extrait du Registre des Délibération
Séance du mardi 24 j

Le 24 juin 2025, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
20 juin 2025

DATE D'AFFICHAGE
20 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. De VECCHI Guillaume.

Pouvoirs :
Mme BLIN Christine a donné son pouvoir à Mme BRION Anne,
Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. LEFRANCOIS Patrick a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :
M. MARCHAND Nicolas,
M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 025 / 2025 – 7.5
FINANCES : Approbation de la demande de subvention FDADDT 2025 auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de solliciter une subvention auprès du Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (FDADDT) pour la somme de 25 000 € ;

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151025_25-DE

Article 2 : d'acter le plan de financement comme suit :

Plan de financement
Aménagement d'un parcours de santé autour du Plan d'eau de La Membrolle-sur-Choisille

DEPENSES HT		RECETTES	
Projet	50 000 €	FDADDT 2025	25 000 €
		Autofinancement	*25 000 €*
TOTAL	**50 000 €**	**TOTAL**	**50 000 €**
20%	10 000 €		

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 25 juin 2025

Le Maire,
Sébastien MARAIS

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151026_25-DE

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 24 juin 2025

Le 24 juin 2025, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
20 juin 2025

DATE D'AFFICHAGE
20 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. De VECCHI Guillaume.

Pouvoirs :
Mme BLIN Christine a donné son pouvoir à Mme BRION Anne,
Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. LEFRANCOIS Patrick a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :
M. MARCHAND Nicolas,
M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 026 / 2025 – 7.10
FINANCES : Créances irrécouvrables admises en non-valeur ou éteintes

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le référentiel comptable M57,
Vu la demande d'admission en non-valeur faite par le comptable public le 17 avril 2025,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : que les créances irrécouvrables figurant sur les états détaillés en annexe à la présente délibération (Liste 6755521131 pour 240,00 €) sont admises en non-valeur ou éteintes pour un montant total de 240,00 € ;

Article 2 : que le montant de 240,00 € sera prélevée sur l'exercice 2025 sur les crédits du compte 6541 ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 25 juin 2025

MAIRIE DE LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE (I.-et-L.)

Le Maire,
Sébastien MARAIS

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151027_25-DE

La Membrolle sur Choisille

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 24

Le 24 juin 2025, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
20 juin 2025

DATE D'AFFICHAGE
20 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. De VECCHI Guillaume.

Pouvoirs :
Mme BLIN Christine a donné son pouvoir à Mme BRION Anne,
Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. LEFRANCOIS Patrick a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :
M. MARCHAND Nicolas,
M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 027 / 2025 – 7.10
FINANCES : Participation aux frais de fonctionnement des élèves « hors communes » des écoles publiques

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'Education,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de fixer le montant des participations communales comme suit :

Elèves de classe	Montant 2024/2025
Elémentaire	572,00 €
Maternelle	959,00 €

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151027_25-DE

Article 2 : d'appliquer les frais de scolarité à la commune de résidence, dès le premier élève résidant hors commune, inscrit dans une des écoles de La Membrolle-sur-Choisille.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 25 juin 2025

MAIRIE DE LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE (I.-et-L.)

Le Maire,
Sébastien MARAIS

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151028_25-DE

Extrait du Registre des Délibération
Séance du mardi 24 j

Le 24 juin 2025, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
20 juin 2025

DATE D'AFFICHAGE
20 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. De VECCHI Guillaume.

Pouvoirs :
Mme BLIN Christine a donné son pouvoir à Mme BRION Anne,
Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. LEFRANCOIS Patrick a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :
M. MARCHAND Nicolas,
M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 028 / 2025 – 1.4
COMMANDE PUBLIQUE : Approbation de la participation au groupement de commande avec la Ville de Tours pour l'achat de papier et de produits d'emballage pour les années 2025 à 2029

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1414-3-II,
Vu les articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la commande publique,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'adhérer au groupement de commandes concernant la fourniture de papiers et de produits d'emballage,
Article 2 : d'adopter la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, jointe en annexe ;
Article 3 : que la commission d'appel d'offres sera celle de la Ville de Tours,
Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 25 juin 2025

MAIRIE DE LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE (I.-et-L.)

Le Maire,
Sébastien MARAIS

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151029_25-DE

Extrait du Registre des Délibération
Séance du mardi 24 j

Le 24 juin 2025, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
20 juin 2025

DATE D'AFFICHAGE
20 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. De VECCHI Guillaume.

Pouvoirs :
Mme BLIN Christine a donné son pouvoir à Mme BRION Anne,
Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. LEFRANCOIS Patrick a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :
M. MARCHAND Nicolas,
M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 029 / 2025 – 2.1
URBANISME : Demande d'ouverture de la micro-crèche privée Les Bouilles d'Anges

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n° 2025-304 du 1er avril 2025 relatif aux autorisations de création, d'extension et de transformation des établissements d'accueil de jeunes enfants et à l'accueil dans les micro-crèches et notamment son article R2324-21,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'autoriser l'ouverture de la micro-crèche « Les Bouilles d'Anges » située 13 route du Mans à La Membrolle-sur-Choisille (37390) ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 25 juin 2025

MAIRIE DE LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE (I.-et-L.)

Le Maire,
Sébastien MARAIS

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151030_25-DE

Extrait du Registre des Délibération
Séance du mardi 24 j

Le 24 juin 2025, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
20 juin 2025

DATE D'AFFICHAGE
20 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. De VECCHI Guillaume.

Pouvoirs :
Mme BLIN Christine a donné son pouvoir à Mme BRION Anne,
Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. LEFRANCOIS Patrick a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :
M. MARCHAND Nicolas,
M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 030 / 2025 – 3.6
CIMETIERE : Approbation du règlement intérieur des cimetières

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment ses articles L2213-7 et suivants, L2223-1 à L2213-46, R2213-2 à R2213-57 et R2223-1 à R2223-98,
Vu la loi 93-23 du 8 janvier 1993 relative à la législation dans le domaine funéraire et ses décrets consécutifs,
Vu le Code civil, notamment les articles 78 et suivants,
Vu le Code pénal notamment les articles 225-17 et 18,
Vu la délibération du 24 mars 2009 portant approbation du règlement intérieur des cimetières,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'approuver le règlement intérieur des cimetières,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 25 juin 2025

MAIRIE DE LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE (I.-et-L.)

Le Maire,
Sébastien MARAIS

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151031_25-DE

Extrait du Registre des Délibération
Séance du mardi 24 j

Le 24 juin 2025, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
20 juin 2025

DATE D'AFFICHAGE
20 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. De VECCHI Guillaume.

Pouvoirs :
Mme BLIN Christine a donné son pouvoir à Mme BRION Anne,
Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. LEFRANCOIS Patrick a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :
M. MARCHAND Nicolas,
M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 031 / 2025 – 9.1
ENFANCE : Approbation du projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'approuver le projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à compter du 1er septembre 2025,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 25 juin 2025

MAIRIE DE LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE (I.-et-L.)

Le Maire,
Sébastien MARAIS

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151032_25-DE

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 24 ju

Le 24 juin 2025, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
20 juin 2025

DATE D'AFFICHAGE
20 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. De VECCHI Guillaume.

Pouvoirs :
Mme BLIN Christine a donné son pouvoir à Mme BRION Anne,
Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. LEFRANCOIS Patrick a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :
M. MARCHAND Nicolas,
M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 032 / 2025 – 3.1
DOMAINE et PATRIMOINE : Acquisition de la parcelle AK176

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les déclarations d'intention d'aliéner de la parcelle AK176 du 05 mai 2024,
Vu l'avis des Domaines du 19 juillet 2024 estimant le bien à 289 000 €,
Vu la décision du Maire DEC 037 151 008/2024 du 12 août 2024 portant préemption de la parcelle AK176 pour la somme de 289 000 €,
Vu le jugement du 07 mars 2025 fixant le prix, par le juge de l'expropriation, de la parcelle AK176 pour la somme de 374 032 € signifié le 06/05/2025 pour Madame CHEDRU et le 12/05/2025 pour le Commissaire du Gouvernement, ce dernier étant devenu définitif,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 17, CONTRE : 02 (Mme CERDAN et M de VECCHI), ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'approuver le rachat de la parcelle AK 176 auprès de Mme Fabienne CHEDRU,

Article 2 : que l'acquisition par la commune se fera au prix de 374 032 € hors frais d'acte et de bornage,

Article 3 : que les frais d'acte et de bornage seront supportés par la commune,

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 25 juin 2025

Le Maire,
Sébastien MARAIS

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151033_25-DE

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 24 juin 2025

Le 24 juin 2025, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
20 juin 2025

DATE D'AFFICHAGE
20 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. De VECCHI Guillaume.

Pouvoirs :
Mme BLIN Christine a donné son pouvoir à Mme BRION Anne,
Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. LEFRANCOIS Patrick a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :
M. MARCHAND Nicolas,
M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 033 / 2025 – 3.1
DOMAINE et PATRIMOINE : Approbation de la convention de portage foncier par l'EPFL portant sur la parcelle AP113

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le courrier du 13 mars 2025 de Maître Franck MICHEL informant la commune de sa nomination en qualité d'administrateur judiciaire de la SCI DU PETIT COUTAY,
Vu l'avis de valeur du 12 mars 2025 de la parcelle AP113 estimée entre 50 000 € et 80 000 €,
Vu les échanges des 21 mars 2025 et du 31 mars 2025,
Vu l'ordonnance du Président du Tribunal Judiciaire de TOURS du 02 avril 2025 autorisant la vente du bien sis 05 route du Mans à La Membrolle-sur-Choisille,
Vu la convention de portage foncier de l'Etablissement Public Foncier Local,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'approuver l'acquisition du bien situé 5, route du Mans à La Membrolle-sur-Choisille (37390), soit la parcelle AP113, par l'Etablissement de Portage Foncier du Val-de-Loire,

Article 2 : d'approuver la signature de la convention de portage foncier avec l'Etablissement de Portage Foncier Local pour la parcelle AP113,

Article 3 : d'acter que cette acquisition sera effective au prix de 65 000 € hors frais de notaire et frais associés,

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 25 juin 2025

MAIRIE DE LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE (I.-et-L.)

Le Maire,
Sébastien MARAIS

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL03715134_25-DE

Extrait du Registre des Délibération
Séance du mardi 24 j

DATE DE LA CONVOCATION
20 juin 2025

DATE D'AFFICHAGE
20 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

Le 24 juin 2025, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. De VECCHI Guillaume.

Pouvoirs :
Mme BLIN Christine a donné son pouvoir à Mme BRION Anne,
Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. LEFRANCOIS Patrick a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :
M. MARCHAND Nicolas,
M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 034 / 2025 – 4.1
RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le Code général de la Fonction publique et notamment son article 313-1 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
Vu le budget et notamment l'article 64111 « Rémunération personnel titulaire » et l'article 64131 « Rémunérations personnel non titulaires »,
Vu le tableau des effectifs du personnel communal,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTION : 02 (Mme CERDAN et M de VECCHI)

Considérant *la délibération n° DEL 037 151 016 / 2025 – 4.1 du 12 mars 2025, modifiant le tableau des effectifs du personnel communal,*

Décide

Article 1 : de modifier le tableau des effectifs du personnel comme suit :

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL03715134_25-DE

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE LA M

EMPLOIS PERMANENTS

26/05/2025

FILIERE	CAT	GRADE	DUREE HEBDO	FONCTION	DELIBERATION PORTANT CREATION OU MODIFICATION DU POSTE	DELIBERATION PORTANT FERMETURE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES FERMES
ADMINISTRATIF	A	Attaché	TC			Ouvert	1	0
	B	Rédacteur Principal de 1ère classe	TC	Directeur Général des Services	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
	B	Rédacteur Principal de 2ème classe	TC	Chargée du service urbanisme	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
	B	Rédacteur	TC			Ouvert	1	0
	C	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	TC	Gestionnaire comptabilité	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	Chargé Relations aux Administrés	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	Officier d'Etat Civil	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
	C	Adjoint Administratif	TC	Chargée de communication	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	Responsable Ressources Humaines	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			TC	Chargé d'accueil	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	Assistant Administration Générale et Marchés Publics	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
TOTAL	**11 poste(s) ouvert(s)**			**dont**				
TECHNIQUE	C	Agent de Maîtrise Principal	TC	Responsable service bâtiment	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
	C	Adjoint Technique de 1ère classe	TC	Agent polyvalent	Délibération du 28 octobre 1999	Fermé	0	1
			TC	Agent d'entretien, de restauration et d'animation	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
	C	Adjoint Technique de 2ème classe	TC	ATSEM	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	Responsable du centre d'accueil de loisirs	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	Agent polyvalent d'entretien et de cuisine	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	Agent d'entretien, de restauration et d'animation		Ouvert	1	0
			TC	Agent polyvalent		Ouvert	1	0
	C	Adjoint Technique	TC	Agent polyvalent	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	Agent polyvalent	DEL 037 151 016/2025 - 4.1 du 12/03/2025	Fermé	0	0
			TC	Agent d'entretien, de restauration et d'animation	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	ATSEM	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
TOTAL	**10 poste(s) ouvert(s)**			**dont**				

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL03715134_25-DE

ANIMATION	C	Adjoint d'Animation de 2 ème classe	TC	Directrice Adjointe Multi-Accueil	DEL 037 036/2023 - 21/09/2023			
			TC	Animatrice crèche	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	Animateur ALSH	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			TNC	Animateur ALSH	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			TNC	Animateur ALSH	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			TNC	Animateur ALSH	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			TNC	Animateur ALSH		Ouvert	1	0
	C	Adjoint d'Animation	TC	Animateur crèche	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	Animateur crèche		Ouvert	1	0
			TC	Responsable du centre d'accueil de loisirs	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			TNC	Animateur ALSH	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			TNC	Animateur ALSH	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			TNC	Animateur ALSH	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
TOTAL		**13 poste(s) ouvert(s)**			**dont**			
SOCIAL	A	Educateur de Jeunes Enfants	TC	Directrice Multi-Accueil	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
	C	ATSEM de 1ère classe	TC	ATSEM	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	Animatrice crèche	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
	C	ATSEM de 2ème classe	TC	ATSEM	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
TOTAL		**4 poste(s) ouvert(s)**			**dont**			
	C	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	TC	Auxilaire de puériculture	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
TOTAL		**1 poste(s) ouvert(s)**			**dont**			
POLICE		Brigadier	TC		DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
TOTAL		**1 poste(s) ouvert(s)**			**dont**			
TOTAL COMMUNE		**40 poste(s) ouvert(s)**						

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL03715134_25-DE

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE LA MEMBR

EMPLOIS NON PERMANENTS — 26/05/2025

FILIERE	CAT	GRADE	DUREE HEBDO	FONCTION	DELIBERATION PORTANT CREATION OU MODIFICATION DE L'EMPLOI	DELIBERATION PORTANT FERMETURE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES FERMES
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint Administratif	TC	Chargée communication et secrétariat du Maire	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
		Adjoint Administratif	TC	Assistante de Direction	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
		Adjoint Administratif	TC		DEL 037 151 042/2024 - 4.1 du 23/09/2024		1	0
TOTAL		3 poste(s) ouvert(s)		dont				
TECHNIQUE	C	Adjoint Technique	TC	Responsable du centre d'accueil de loisirs	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			TC	Agent polyvalent d'entretien, voirie et espaces verts	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	Agent polyvalent d'entretien, voirie et espaces verts	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	Agent polyvalent d'entretien, voirie et espaces verts	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	Agent polyvalent		Ouvert	1	0
TOTAL		5 poste(s) ouvert(s)		dont				
ANIMATION	C	Adjoint d'Animation	TNC	Animateur ALSH	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	Animateur ALSH	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	Animateur ALSH	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	Animateur ALSH	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	Animateur ALSH	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	Animateur ALSH	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	Animateur crèche	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	Animateur crèche	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	Surveillance des enfants (cantine)	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	Surveillance des enfants (cantine)	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	Surveillance des enfants (cantine)	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	Agent de surveillance de la sortie des écoles	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
TOTAL		12 poste(s) ouvert(s)		dont				

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL03715134_25-DE

SOCIAL									
TOTAL	0 poste(s) ouvert(s)								
MEDICO SOCIAL									
TOTAL	0 poste(s) ouvert(s)								
TOTAL	20 poste(s) ouvert(s)								

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 25 juin 2025

MAIRIE DE LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE (I.-et-L.)

Le Maire,
Sébastien MARAIS

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151035_25-DE

La Membrolle sur Choisille

Extrait du Registre des Délibération
Séance du mardi 24 j

DATE DE LA CONVOCATION
20 juin 2025

DATE D'AFFICHAGE
20 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

Le 24 juin 2025, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. De VECCHI Guillaume.

Pouvoirs :
Mme BLIN Christine a donné son pouvoir à Mme BRION Anne,
Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. LEFRANCOIS Patrick a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :
M. MARCHAND Nicolas,
M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 035 / 2025 – 4.5
RESSOURCES HUMAINES : Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L714-4 et L714-5,
Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application de l'article L714-4 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,
Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
Vu l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014,
Vu l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014,
Vu l'arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014,
Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014,
Vu l'arrêté du 31 mai 2016 pris pour l'application à certains corps d'infirmiers relevant de la catégorie B des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014,
Vu l'arrêté du 17 décembre 2018 pris pour l'application au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014,
Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014,

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151035_25-DE

Vu la délibération du Conseil municipal 28022019-03 en date du 28 février 2019 instaurant le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : - d'approuver la modification de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et du complément indemnitaire annuel (CIA) des catégories comme suit :

Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)

CATEGORIE A :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des ATTACHES TERRITORIAUX		Montant maximum annuel de l'IFSE	
Groupe de fonctions	Emplois	Montant annuel maximum d'IFSE retenu par l'organe délibérant	Plafond Réglementaire
Groupe 1	***Responsable de l'ensemble des services municipaux*** *: niveau élevé de technicité, et d'expérience, sujétions horaires*	36 210 €	36 210 €

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS		Montant maximum annuel de l'IFSE	
Groupe de fonctions	Emplois	Montant annuel maximum d'IFSE retenu par l'organe délibérant	Plafond Réglementaire
Groupe 1	*Encadrement, coordination, pilotage, conception*	14 000 €	14 000 €
Groupe 2	*Technicité, expertise, expérience, qualification*	13 500 €	13 500 €
Groupe 3	*Sujétions particulières*	13 000 €	13 000 €

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151035_25-DE

CATEGORIE B :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des REDACTEURS		Montant maximum annuel de l'IFSE	
Groupe de fonctions	Emplois	Montant annuel maximum d'IFSE retenu par l'organe délibérant	Plafond Réglementaire
Groupe 1	***Fonction d'encadrement intermédiaire :*** *expertise ou technicité hautement qualifiée spécifique au poste ou chargé de projets structurants et/ou transversaux*	17 480 €	17 480 €
Groupe 2	***Fonction administrative, Gestionnaire :*** *coordination, technicité, autonomie, maîtrise de diverses compétences, responsabilité*	16 015 €	16 015 €
Groupe 3	***Responsable de projet :*** *technicité, autonomie, maîtrise d'au moins une compétence*	14 650 €	14 650 €

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des AUXILIAIRES DE PUERICULTURE		Montant maximum annuel de l'IFSE	
Groupe de fonctions	Emplois	Montant annuel maximum d'IFSE retenu par l'organe délibérant	Plafond Réglementaire
Groupe 1	*Encadrement, coordination, pilotage, conception*	9 000 €	9 000 €
Groupe 2	*Technicité, expertise, expérience, qualification*	8 010 €	8 010 €

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIF		Montant maximum annuel de l'IFSE	
Groupe de fonctions	Emplois	Montant annuel maximum d'IFSE retenu par l'organe délibérant	Plafond Réglementaire
Groupe 1	*Encadrement, coordination, pilotage, conception*	19 480 €	19 480 €
Groupe 2	*Technicité, expertise, expérience, qualification*	15 300 €	15 300 €

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151035_25-DE

CATEGORIE C :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS, ADJOINTS TECHNIQUES, AGENTS DE MAITRISE, ATSEM, ADJOINTS D'ANIMATION		Montant maximum annuel de l'IFSE	
Groupe de fonctions	Emplois	Montant annuel maximum d'IFSE retenu par l'organe délibérant	Plafond Réglementaire
Groupe 1	***Gestionnaire de service :*** *maîtrise de diverses compétences, bon niveau de technicité, expertise coordination, responsabilité, encadrement d'agents*	11 340 €	11 340 €
Groupe 2	***Agent d'exécution et agent d'exécution intermédiaire :*** *Fonction d'exécution, niveau faible de technicité, niveau intermédiaire de technicité, autonomie, encadrement ponctuel*	10 800 €	10 800 €

Complément indemnitaire annuel (CIA)

CATEGORIE A :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des ATTACHES TERRITORIAUX		Montant maximum annuel du C.I.A.	
Groupe de fonctions	Emplois	Montant annuel maximum d'IFSE retenu par l'organe délibérant	Plafond Réglementaire
Groupe 1	*Responsable de l'ensemble des services municipaux*	2 000 €	6 390 €

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des : EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS		Montant maximum annuel du C.I.A.	
Groupe de fonctions	Emplois	Montant annuel maximum de CIA retenu par l'organe délibérant	Plafond réglementaire
Groupe 1	*Encadrement, coordination, pilotage, conception*	1 400 €	1 680 €
Groupe 2	*Technicité, expertise, expérience, qualification*	1 400 €	1 620 €
Groupe 3	*Sujétions particulières*	1 400 €	1 560 €

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151035_25-DE

CATEGORIE B :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des : REDACTEURS		Montant maximum annuel du C.I.A.	
Groupe de fonctions	Emplois	Montant annuel maximum de CIA retenu par l'organe délibérant	Plafond réglementaire
Groupe 1	*Fonction d'encadrement intermédiaire*	1 800 €	2 380 €
Groupe 2	*Fonction administrative, Gestionnaire*	1 800 €	2 185 €
Groupe 3	*Responsable de projet*	1 800 €	1 995 €

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des : AUXILIAIRES DE PUERICULTURE		Montant maximum annuel du C.I.A.	
Groupe de fonctions	Emplois	Montant annuel maximum de CIA retenu par l'organe délibérant	Plafond réglementaire
Groupe 1	*Encadrement, coordination, pilotage, conception*	1 200 €	1 230 €
Groupe 2	*Technicité, expertise, expérience, qualification*	1 000 €	1 090 €

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des : ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIF		Montant maximum annuel du C.I.A.	
Groupe de fonctions	Emplois	Montant annuel maximum de CIA retenu par l'organe délibérant	Plafond réglementaire
Groupe 1	*Encadrement, coordination, pilotage, conception*	1 200 €	3 440 €
Groupe 2	*Technicité, expertise, expérience, qualification*	1 000 €	2 700 €

CATEGORIE C :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des : ADJOINTS ADMINISTRATIFS, ADJOINTS TECHNIQUES, AGENTS DE MAITRISE, ATSEM, ADJOINTS D'ANIMATION		Montant maximum annuel du C.I.A.	
Groupe de fonctions	Emplois	Montant annuel maximum de CIA retenu par l'organe délibérant	Plafond réglementaire
Groupe 1	*Gestionnaire de service*	1 200 €	1 260 €
Groupe 2	*Agent d'exécution et agent d'exécution intermédiaire*	1 200 €	1 200 €

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151035_25-DE

Article 2 : - d'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant attribué à chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis ci-dessus,

Article 3 : - d'acter que cette délibération modifie la délibération du 28 février 2019 instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 25 juin 2025

MAIRIE DE LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE (I.-et-L.)

Le Maire,
Sébastien MARAIS

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151036_25-DE

La Membrolle sur Choisille

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 24 ju

Le 24 juin 2025, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
20 juin 2025

DATE D'AFFICHAGE
20 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. De VECCHI Guillaume.

Pouvoirs :
Mme BLIN Christine a donné son pouvoir à Mme BRION Anne,
Mme SIGONNEAU Marilyn a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. LEFRANCOIS Patrick a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :
M. MARCHAND Nicolas,
M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 036 / 2025 – 4.1
RESSOURCES HUMAINES : Protection Sociale Complémentaire – Adhésion à la convention de participation santé et à son contrat collectif associé souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

Le Conseil Municipal

Vu les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,
Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,
Vu l'avis du comité social territorial du 19 mars 2024 pris sur la base de l'article 18 du décret n°2011-1474 précité,
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale.

Article 2 : de verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention et du contrat collectif d'assurance :

- En respectant le minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581,
- D'un montant forfaitaire par agent de : 15€ bruts mensuels,

Article 3 : décide qu'elle prendra effet à compter du 1er janvier 2026 ;

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 037-213701519-20250625-DEL037151036_25-DE

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 25 juin 2025

MAIRIE DE LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE (I.-&-L.)

Le Maire,
Sébastien MARAIS